

# HONORAIRES DE L'AGENCE

## TRANSACTION

(Honoraires à la charge de l'acquéreur)

### HABITATION

Selon prix net vendeur :

- jusqu'à 59 999 € (avec un minimum de 6 000 €) : 10 % TTC
- de 60 000 € à 79 999 € : 9 % TTC
- de 80 000 € à 139 999 € : 8 % TTC
- de 140 000 € à 199 999 € : 7 % TTC
- de 200 000 € à 249 999 € : 6 % TTC
- de 250 000 € à 499 999 € : 5 % TTC
- sur une tranche supérieure à 500 000 € : 4 %

### TERRAINS

- 10 % TTC sur le prix TTC

### BUREAUX – LOCAUX COMMERCIAUX – PROFESSIONNELS – FONDS DE COMMERCE – DROIT AU BAIL – PAS DE PORTE

- 8 % TTC sur le prix TTC

### GARAGES

- 12 % TTC sur le prix TTC
- avec un forfait minimum de 2 000 € TTC

## LOCATION / GESTION

### LOCATION - HABITATION

#### Zones tendues \* :

	LOCATAIRE	PROPRIÉTAIRE
Prestations de visite, de constitution du dossier et de rédaction du bail	10,00 € / m <sup>2</sup>	
Établissement de l'état des lieux	3,00 € / m <sup>2</sup>	
Honoraires d'entremise et de négociation	-	20,00 € / m <sup>2</sup>

#### Zones non tendues :

	LOCATAIRE	PROPRIÉTAIRE
Prestations de visite, de constitution du dossier et de rédaction du bail	Jusqu'à 50 m <sup>2</sup> = 8,00 € / m <sup>2</sup> De 50,01 à 65 m <sup>2</sup> = 7,50 € / m <sup>2</sup> De 65,01 à 80 m <sup>2</sup> = 7,00 € / m <sup>2</sup> De 80,01 à 90 m <sup>2</sup> = 6,50 € / m <sup>2</sup> De 90,01 à 100 m <sup>2</sup> = 6,00 € / m <sup>2</sup> De 100,01 à 120 m <sup>2</sup> = 5,00 € / m <sup>2</sup> À partir de 120,01 m <sup>2</sup> = 4,00 € / m <sup>2</sup>	
Établissement de l'état des lieux	3,00 € / m <sup>2</sup>	
Honoraires d'entremise et de négociation	-	20,00 € / m <sup>2</sup>

\* STRASBOURG et Eurométropole

### LOCATION - AUTRES

- Bureaux - Locaux commerciaux/professionnels : 30 % du loyer annuel hors charges TTC
- Stationnement : forfait > 200,00 € à partager entre locataire et propriétaire
- Rédaction d'acte : forfait > 300,00 € à partager entre locataire et propriétaire

### LES HONORAIRES DE GESTION

**7 % HT** (TVA 20 %) du loyer mensuel quittancé (charges comprises)  
 Immeuble monopropriété : **8% HT** du quittancement  
 Option garantie des loyers impayés (GLI), taux : **2.18 % TTC** du loyer et des charges